

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00278
Numéro SIREN : 437 664 881
Nom ou dénomination : ENTRASCITE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/018014

Désignation de l'entreprise SARL ENTRASCITE		7 rue du Printemps		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		74940 ANNECY			
SIRET		4 3 7 6 6 4 8 8 1 0 0 0 3 8		<i>Certifié conforme</i> <i>P. 2020</i>	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
		Exercice N clos le 31072022		Exercice N-1 clos le 31072021	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	2 074	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	2 074	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Marchandises *	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070	1 077	4 984
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	072	074	232	352
		080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	27 723	26 896
	Disponibilités	092	094	34	
	Charges constatées d'avance *	096	098	29 066	32 232
	Total II	096	098	29 066	32 232
Total général (I + II)	110	112	31 140	32 232	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	8 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	800	800	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	7 168	4 743	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	468	2 425	
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	16 436	15 968		
Provisions pour risques et charges	154				
Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	960	954	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	11 670	15 310	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	12 630	16 264		
Total général (I + II + III)	180	29 066	32 232		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ENTRASCITE		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31072022		Exercice N-1 clos le 31072021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } { services * } intracommunautaires { 217 }			214			
				218	23 902	25 654	
				222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *			226	6 355		
	Subventions d'exploitation reçues			230	1	260	
	Autres produits			232	23 903	32 270	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 316	3 108	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	499	244	1 584	2 126	
Rémunérations du personnel *				250	11 000	17 000	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	7 630	7 589	
Dotations aux amortissements *				254			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260				262		47	
		Total des charges d'exploitation (II)			264	23 531	29 869
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	372	2 400	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	24	24	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME immovables (art 217 octies) } 347 { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348			300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	(72)		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	468	2 425
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	468	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	120		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239-sexies D) 249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entrepris nouvelles (44 sexies) 986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies) 992				
ZFA NG (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44. septidécies) 993				
Zone franche urbaine (44. octies A) 987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies) 127					
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	516	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 2 201					360	516
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ENTRASCITE

Entreprise de Traductions Scientifiques et Techniques

7 rue du Printemps – Annecy-le-Vieux – 74940 Annecy – France
Tél./Fax : +33 (0)+663 44 7972
info@entrascite.com - www.entrascite.com

Assemblée générale ordinaire annuelle du 10 octobre 2022

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022

Résolution proposée et adoptée

Deuxième résolution – affectation du bénéfice

L'associée unique décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, soit la somme de quatre cent soixante-huit euros et douze centieuros (468,12 €), au compte « Autres réserves ».

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il a été procédé à la distribution de dividendes suivante au cours des trois précédents exercices :

- Exercice 2020/2021 : Néant
- Exercice 2019/2020 : Néant
- Exercice 2018/2019 : 800 €

Pour copie certifiée conforme,
La gérante,



Corinne Baro